

Vous avez entre les mains le quatrième numéro du bulletin communal « Le Monétéro ». L'équipe de rédaction en accord avec le conseil municipal a décidé que sa parution serait annuelle.

Le flash-info qui donne les informations communales ponctuelles sera mensuel.

Vous pouvez trouver en ligne les documents importants comme le PLU, les arrêtés, les réglementations, les informations importantes sur le blog communal :

<http://monestierdupercy.over-blog.com/>

Vous avez accès à toutes les informations de la communauté de communes et ses services sur son site :

<https://www.cc-trieves.fr/>

Des papiers d'informations sont régulièrement distribués dans vos boîtes aux lettres pour les rappels de dates et événements importants.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce Monétéro, n'hésitez pas à participer à ce bulletin communal en envoyant au secrétariat de Mairie des articles, des photos, des anecdotes villageoises pour le printemps prochain.

## ...Le mot du Maire...

Année 2023 : année décisive pour lancer les projets. Après deux années inédites où il a fallu s'occuper à la fois des relations avec les habitants dans les périodes de confinement et à la fois préparer les dossiers pour être le plus juste dans les réalisations futures, l'année 2023 s'ouvre sur des perspectives précises.

Le conseil a pris à bras le corps les sujets d'entretien des bâtiments, du village, des réseaux, de la voirie et la rénovation des bâtiments, sans oublier les sujets qui s'imposent à nous comme la sécheresse de l'été 2022. L'objectif est d'investir dans les bâtiments pour que le village devienne vivant dans lequel tout un chacun trouve les plaisirs de s'y retrouver, de s'y balader, de participer à des activités de tous ordres.

L'installation d'une maison d'assistantes maternelles à la maison Alphonse, l'ouverture du bar-restaurant, la transformation de la grange Didier, l'aménagement du village où il fera bon se promener seront les principales actions entreprises dès cette année.

Nous aurons besoin du soutien de tous pour réussir, l'équipe municipale est mobilisée et nous savons que nous avons besoin des instances départementales, régionales voire nationales pour nous soutenir. Certains dossiers sont complexes et nous avons besoin de compétences pointues pour bien faire. Un suivi budgétaire précis est mis en place qui nécessitera des ajustements en fonction de l'avancement des travaux.

Faisons que nos projets deviennent réalité et donnent satisfaction au plus grand nombre.

*Robert CUCHET*

## LE CIEL DU TRIÈVES DE PLUS EN PLUS ÉTOILÉ

Après quelques mois d'extinction, en milieu de nuit, nous pouvons faire un bilan positif de l'expérimentation. La période d'extinction est de 22h à 6h. Quel plaisir de dormir sans pollution lumineuse et de rentrer un peu tard en ayant la voie lactée bien visible dans le ciel !



Il reste quelques petits ajustements pour différents points lumineux encore présents. La consommation de la commune a diminué de 21 kWh par nuit soit une diminution de la consommation de 8000 kWh sur l'année. Plusieurs communes du Trièves ont rejoint la démarche...

### TRAVAUX SUR L'ALPAGE

La réunion de fin travaux concernant la réalisation de l'aménagement du captage d'eau sur l'alpage d'Etoilette a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022 en présence de Robert Cuchet, Michèle Giraud Martin, Marie-Laure Applanat (ancienne élue), Régis Magnat et Adrien Chêne de l'entreprise Trièves Travaux.



### FORMATION SECOURISME

A l'initiative de la Mairie, le samedi 26 novembre 2022, étaient réunis dans la salle communale, des élus et des habitants de la commune pour se former aux « gestes de premiers secours » avec deux formateurs de l'organisme de formation « AB2F ».

Le groupe a pu ainsi apprendre à réagir en cas d'urgence et à faire les premières actions nécessaires avant l'arrivée des secours. Une partie théorique précédait les exercices pratiques avec comme point important :

Comment appeler les secours de façon efficace ?

**Le numéro principal à retenir est le 112.**

Les thèmes abordés ont été ceux qui demandent une intervention d'urgence vitale : les étouffements, les hémorragies, les brûlures, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur, les bons réflexes face à un feu et l'emploi des extincteurs.



Les participants ont pu aborder les questions qu'ils souhaitaient. Les formateurs, de manière très pédagogique, ont fait en sorte que ceux-ci puissent « déconstruire » certaines idées reçues qui peuvent parfois conduire à mal réagir.

La journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance, elle a permis aux élus et aux habitants de mieux se connaître et de se sentir mieux « armés » en cas d'urgence.

### JOËL NOTRE EMPLOYÉ COMMUNAL PART EN RETRAITE !

Au bout de 30 ans d'activité il connaît la commune comme sa poche !

Joël Rouchon va prendre sa retraite à la fin du mois de juin 2023, ce sera l'occasion de le remercier pour toutes ces années de travail et de disponibilité pour la commune.



### LES TRAINS CIRCULENT DEPUIS LE 11 DÉCEMBRE 2022



Après un an de travaux sur la voie et sur les ouvrages d'art les trains circulent à nouveau entre Grenoble à Gap.

C'était la première tranche de travaux, une deuxième est nécessaire pour un renouvellement complet de la voie entre Vif et Aspres, actuellement le financement et le calendrier des travaux ne sont pas connus.

D'ores et déjà on peut reprendre le chemin de la gare, l'augmentation de la fréquentation fera partie des arguments pour obtenir rapidement la deuxième tranche de travaux. Vous trouverez aux panneaux d'affichage, Mairie et hameaux, les horaires valables jusqu'en juillet 2023. Des réductions de tarifs sont possibles, n'hésitez à consulter la SNCF dans les gares et sur internet.

### L'ABRI BIBLIO - BUS

Suite à un début d'incendie (heureusement limité), l'abri bus du village a été fermé le temps de le restaurer. Le banc calciné a été changé et l'abri redevient accessible aussi bien pour les livres (dépôts, emprunts, échanges) que pour les jeunes du village qui y trouvent un endroit où se retrouver à l'abri.

Nous espérons que cet incident aura fait prendre conscience de l'intérêt de cet abri pour les jeunes du village car comme le disait l'une d'eux :

**« il faut bien être quelque part ».**

### **L'EAU POTABLE : NOUS AVONS PASSÉ 2022, PRÉPARONS 2023.**

Au mois de juillet 2022 des fuites subites sur le réseau d'eau potable nous ont contraints à prendre des mesures pour assurer la distribution de l'eau. Merci aux habitants pour avoir diminué leur consommation.



Après réparation de 3 fuites en août 2022 la situation a été stabilisée et le suivi régulier montre que depuis la consommation d'eau est de l'ordre de 3m<sup>3</sup>/h et le réservoir est à son niveau maximal.

En amont pendant l'été 2022 le niveau des sources n'a pas diminué de manière notable, on ne sait pas ce que nous prépare 2023. Les gestes de sobriété en consommation d'eau sont toujours nécessaires.

Des travaux au niveau du réservoir et entre le réservoir et les sources vont être entrepris pour améliorer le suivi.

### **BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE**

Dans le cadre de l'assistance technique mise à disposition par le Conseil départemental de l'Isère le bilan de fonctionnement sur 24h a été réalisé sur la station d'épuration avec filtre planté de roseaux. Ce bilan s'est déroulé les 27 et 28 juillet 2022.

Le bilan consiste en des mesures de débit et à des prélèvements réguliers à l'entrée et la sortie, ces prélèvements permettent d'analyser les concentrations de pollution.

#### **Principales conclusions :**

Les résultats sur les concentrations des paramètres de pollution analysés sont stables et très satisfaisants. Les polluants phosphorés sont moins bien traités en sortie, caractéristique des filtres plantés de roseaux.

La station présente des rendements satisfaisants et respecte le niveau de traitement minimum réglementaire.

Pour avoir le compte-rendu complet, aller sur le blog de la commune :

<http://monestierdupercy.over-blog.com/>

### **LA GESTION DE L'EAU POUR LES ANNÉES À VENIR :**

Des changements inévitables sur votre prochaine facture d'eau :

Après examen des budgets et dans une perspective de gestion pour les années à venir, la commission « Eau et Assainissement » du conseil municipal juge nécessaire d'apporter des modifications à la hausse pour la tarification de l'eau et de l'assainissement.

#### **Ce qu'il faut savoir :**

- Les tarifs pratiqués en 2022 avaient été votés en 2013, ils n'ont pas varié depuis 10 ans.
- Si rien ne change d'ici là, une loi imposera que les compétences « eau et assainissement » soient transférées aux intercommunalités en 2026, ce qui implique que les communes doivent examiner leur budget « eau » en tenant compte d'une convergence tarifaire avec toutes les autres communes du Trièves, actuellement, notre commune se situe dans une grille tarifaire basse par rapport à la moyenne des autres communes du territoire.
- Le réchauffement climatique impose une nouvelle gestion durable de l'eau potable et des eaux usées. (inverser l'habituelle tendance qui amène à faire payer moins ceux qui consomment le plus).
- L'Agence de l'eau accorde ses aides uniquement à partir d'un certain prix du m<sup>3</sup> d'eau facturé.
- Le budget « eau » 2023 doit être équilibré.

#### **Ce qui va changer :**

En tenant compte de tous ces paramètres et avant la prise de compétence par l'intercommunalité, la commune doit faire un calcul de lissage d'ici 2026 afin de se placer dans une convergence tarifaire moyenne avec les autres collectivités du territoire. Les tranches de tarifs progressives disparaîtront peu à peu, pour aboutir à une seule tranche tarifaire au m<sup>3</sup>. Un forfait et un tarif agricole seront créés au-delà d'un certain volume de consommation.

La commission eau examinera tout cela et étudiera le rattrapage par une hausse progressive en « marches égales » afin que les abonnés ne se trouvent pas dans une situation de très forte hausse en 2026-2027.

Après le vote des nouveaux tarifs, une feuille explicative vous sera remise lors du prochain relevé des compteurs début juin 2023.



## ABC - ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Notre commune s'est engagée avec le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) pour effectuer un recensement des pollinisateurs, des arbres et des haies remarquables, des chauves-souris et des zones humides. Cet engagement sur 20 mois se terminera dans le courant l'été 2023. 38 communes du PNRV participent à cet ABC dont 9 sur le Trièves.

Martine Garcia et Catherine Giraud Guicherd sont nos référentes « botanique » sur la commune, elles organisent les sorties en coordination avec un animateur spécialisé délégué par le PNRV. Toutes ces sorties ouvrent un autre regard sur la nature. Nous avons découvert que notre commune décelait des merveilles et des trésors botaniques à préserver, que la biodiversité est encore présente. Toutefois des espèces sont grandement menacées.

Nous en sommes à l'apprentissage du référencement numérique des photos et aux observations sur les sites de la LPO, Spipoll....

La fête de la fin de l'ABC sera organisée le week-end du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au Col de l'Arzelier et regroupera toutes les communes du groupe Trièves.

Le PNRV nous remettra un dossier numérique des observations faites sur notre commune et sur celle du Percy avec qui nous organisons les sorties et les évènements.

Vous trouverez sur le blog de la commune les derniers comptes-rendus ainsi que les dates des futures sorties ou réunions. Venez nous rejoindre ça en vaut la peine !

N'hésitez pas à venir consulter le classeur en Mairie.



## LA FORET COMMUNALE DE MONESTIER DU PERCY

La forêt communale de Monestier du Percy a une surface de 270 ha.

Son point le plus bas est à 975 m d'altitude, son point le plus haut est à 1903 m d'altitude.

Les peuplements sont composés de deux tiers de résineux, principalement le sapin pectiné et un tiers de feuillus, principalement le hêtre.

Il y a un peu plus de 60 ha qui ne sont pas exploités et un peu moins de 2 ha qui sont non boisés.

Tous les ans, l'ONF propose un programme de travaux d'entretien.

Certains travaux d'infrastructure sont faits chaque année (entretien des renvois d'eau)

L'entretien des périmètres de parcelles est prévu une fois tous les 20 ans (minimum) pour chaque parcelle.

Pour cette année sont proposés :

- l'entretien du sentier de Rochasson sur les parcelles 4 et 21 (commencé il y a deux ans)
- l'entretien des renvois d'eau
- l'entretien du périmètre de la parcelle n°8

Le coût total des travaux pour 2023 est de 11 400 € HT

Depuis l'an dernier nous avons comme projet de planter des essences capables de s'adapter au changement climatique rapide. Le changement

climatique est dix fois plus rapide que la capacité des arbres à s'adapter. La difficulté est de trouver des essences capables de résister au climat de demain mais aussi à celui d'aujourd'hui.

Cette plantation se fera sur la parcelle 7, localisée où il y a une trouée due à un « coup de vent ».

La plantation comptera 1000 plants dont 500 seront protégés par un enclos et 500 auront des protections individuelles.

Les essences sélectionnées par l'ONF sont : le mélèze, le douglas, le sapin de Cilicie, le chêne de Hongrie, l'alisier torminal, le tilleul petites feuilles et le merisier.

Le coût total est de 27 719,32 € HT, il sera subventionné en partie par l'Etat dans le cadre du plan de relance et en partie par le département de l'Isère avec le programme « un arbre, un habitant ».

L'an dernier nous avons vendu une coupe de bois sur la parcelle 9. Elle s'est vendue à 17 017€ (moins les frais de garderie pour l'ONF de 1701€).

Une autre coupe de bois est prévue à la vente en 2024.

**Notre forêt est un bien précieux, en collaboration avec l'ONF, la commune s'emploie à l'entretenir.**

**En Isère, on estime que la forêt abrite 70 % de la biodiversité.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	
Charges à caractère général	85 500	Atténuations de charges	420
Énergie - électricité	11 229	Remboursements sur cotisations sociales	120
Carburants	111	Remboursements sur prime inflation	300
Fournitures d'entretien et de petits équipements	3 900	Produits des services, du domaine et ventes divers	37 324
Fournitures administratives	974	Coupes de bois 2	17 017
Contrat de prestation (photocopieur)	3 908	Enedis/Ethylene	322
Bâtiments publics	1 679	Charges de personnel (budget eau)	5 755
Autres bâtiments	1 162	Prestations La poste / Chantier jeunes	14 230
Voiries	26 151	Impôts et taxes	143 079
Réseaux	635	Taxes foncières et d'habitation	110 353
Bois et forêts	2 832	Fonds Nat Garat Indiv Ressources	10 653
Autres biens mobiliers	481	Fonds Départemental	22 073
Maintenance: Photocopieurs/Informatique	2 906	Dotations, subventions et participations	69 005
Multirisques: Assurance	4 431	Dotation globale forfaitaire	18 274
Documentation générale et technique	125	Dotation de solidarité rurale	10 256
Honoraires	5 928	Dotation nationale de péréquation	1 814
Publicité, fêtes et cérémonies	7 390	Dotations aux élus locaux	4 547
Frais d'affranchissement et de télécommunication	2 534	FCTVA	3 094
Cotisations: ANEM FédéAlp...	1 221	Autres : Biodiversité, protection élu	1 087
Taxes foncières	7 444	Attribution fond départementale péréquation	28 097
Taxes ordures	459	Compensation exonérations des taxes foncières	1 562
Charges de personnel et frais assimilés	66 389	Autres: Election/Rectorat	274
Participation formation prof et Centre de gestion	440	Autres produits de gestion courante	14 537
Personnel titulaire	8 369	Revenus des immeubles	14 196
Personnel non titulaire	36 493	Autres produits divers de gestion courante	341
Cotisations sociales	17 982	Produits financiers	2
Versements comité d'entreprise	354	Autres	2
Autres charges de personnel (ticket resto...)	2 751	TOTAL DES RECETTES	264 368
Atténuations de produits	15 296		
Attribution de compensation CDC	11 895		
Fonds de péréquation des ressources	3 401		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 067		
Dotations aux amortissements	2 067		
Autres charges de gestion courante	35 683		
Indemnités	18 291		
Frais de mission	228		
Cotisations de retraite	768		
Formation	151		
Créances admises en non-valeur	759		
Service d'incendie	7 240		
Service ADS/ParcVercors/Serpaton	4 268		
Subventions aux associations	3 375		
Autres (aides sociales...)	603		
Charges financières	222		
Intérêts réglés à l'échéance	222		
TOTAL DES DÉPENSES	205 157		

**LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022**

Les recettes de fonctionnement de la commune s'élèvent à 264 368 €,.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 205 157 €.

Soit une marge d'un peu plus de 59 000 €. Cette marge s'appelle l'épargne.

Fin février 2023, la commune dispose d'une trésorerie d'environ 178 000 €.

Pour mémoire :

- en 2020 les recettes s'élevaient à 240 800 € pour des dépenses de 182 000 €

- en 2021 les recettes s'élevaient à 243 300 € pour des dépenses de 186 100 €.



## QUELQUES REPÈRES BUDGÉTAIRES

### Le taux d'épargne

Avec une épargne 2022 de 59 210 € pour un budget de 264 368 €, le taux d'épargne de Monestier du Percy est de 22,4%. Pour repère, un taux de 10% est considéré comme satisfaisant, 20% est un bon taux.

### La capacité de désendettement

Un autre indicateur très important est la capacité de désendettement de la commune, c'est à dire le volume de la dette divisé par l'épargne. Cela permet de calculer en combien d'années, en prenant comme repère l'épargne de la commune, celle-ci est capable de rembourser l'intégralité de sa dette. On considère qu'une capacité de désendettement de 15 ans est mauvaise, de 11 à 15 ans est médiocre, de 8 à 11 ans est moyenne, inférieure à 8 ans est bonne. La commune n'est quasiment plus endettée, avec un capacité de désendettement d'environ 3 mois (c'est à dire que le montant de sa dette représente environ le quart de son épargne moyenne).

### Les possibilités d'emprunt

Avec un taux d'épargne moyen de 58 400€ (59 210€ en 2022/57 220€ en 2021/58 817€ en 2020), la commune, pour garder une capacité de désendettement de 8 ans maximum, pourrait emprunter jusqu'à 467 000€.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les dépenses à venir pour la rénovation de la Maison Alphonse (300 000€), la Grange Didier (670 000€) et le bar restaurant (70 000€) sont conséquentes et la commune ne pourrait parvenir seule à mobiliser ces fonds. C'est pourquoi nous sommes allés à la recherche de subventions pour couvrir le maximum des dépenses.

La participation de la commune doit être au minimum de 20 % du coût du projet, et pour rester ou se rapprocher au plus près de ce niveau de contribution là, il faut donc aller chercher 80 % d'autres financements.

Nous sollicitons donc :

- pour la Grange Didier, l'aide du Département de l'Isère (50%), la Région AuRA (15%), l'État (15%)
- pour la maison Alphonse, l'aide de la Caisse d'Allocation Familiale (58%), le Département (22%)
- pour le bar restaurant, l'aide de la Région AuRA (30%) et de l'État (50%)

Nous avons déjà obtenu un accord de la CAF, du Département et de la Région pour ces projets.

La demande d'aide de l'État ne peut être déposée qu'au moment du dépôt du permis de construire. Pour ne pas consommer toute la trésorerie de la commune, le reste à charge de la mairie sera apporté sous la forme d'un emprunt.

## LE FONCTIONNEMENT DES FUTURS BÂTIMENTS

Ces bâtiments vont générer des charges nouvelles et nous cherchons un modèle économique qui permette :

- **de limiter les coûts de fonctionnement** notamment en chauffage en isolant les bâtiments de manière à les rendre performants énergétiquement, car si nous sommes aujourd'hui subventionnés pour la rénovation, nous ne le serons pas pour le fonctionnement futur. En isolant correctement aujourd'hui, le surcoût s'atténue avec les subventions et cela permettra des économies de chauffage.

- d'atténuer encore le coût du chauffage avec notamment **la création d'une chaufferie bois** et d'un circuit de chauffage qui alimente la maison Alphonse, la grange Didier et la salle communale. Cela représente un surcoût au départ par rapport à des chauffages électriques (+ de 100 000€) mais les économies sur les dépenses futures sont très importantes : L'Agence pour les économies d'énergie (AGEDEN) a estimé que l'économie avec la solution bois sera de 7 000€ par an.

- de générer des recettes nouvelles avec **la création d'un toit photovoltaïque** sur la Grange Didier qui permettra de générer une production qui rapportera chaque année 2 700€ à la commune pour un coût d'investissement de 26 000€ et un coût de maintenance de 500€ par an.

- de **refacturer une partie des charges** avec une participation pour les associations utilisatrices. Nous avons calculé qu'une participation de 15€ par créneau de 2 heures d'activités sportives permettrait de couvrir les coûts de chauffage. Une participation supérieure contribuera à couvrir les annuités.

- de **demander un loyer et une contribution pour le chauffage** à l'association gérant la Maison d'assistante maternelle, pour un coût inférieur à ce que leur coûterait une solution de chauffage électrique.

## L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

La mairie a fait appel à un bureau d'étude pour accompagner la réflexion sur les aménagements du village, passage obligé afin de définir un projet global d'aménagement qui s'étendra sur plusieurs années et donnera la possibilité de déposer des demandes de financements par tranches de travaux.

C'est le cabinet Verdance qui nous accompagnera pour l'aménagement des espaces publics et des entrées du village et des hameaux.

L'idée directrice est de penser l'aménagement de façon homogène pour de multiples usages en préservant le caractère rural de notre commune, même si plusieurs tranches de travaux se succéderont selon les possibilités financières.

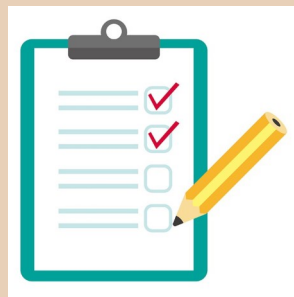
Une fois le projet dessiné dans sa globalité, un phasage spatial et temporel sera proposé.

Des temps de concertation avec les habitants auront lieu avant le travail de l'esquisse :

- Réunion de présentation, questionnaire, parcours sur les lieux, atelier de réflexion et partage d'informations avec les habitants.

Un questionnaire est joint à ce bulletin, nous comptons sur le retour du plus grand nombre d'habitants **avant le 17 mai 2023.**

**Participez-y,  
votre avis compte !**



En parallèle, un premier travail de la commission est en cours pour recenser les habitations n'ayant pas de stationnement privatif (place de stationnement ou garage). Finalement, il y en a peu !

Nous vous rappelons les règles du PLU : les garages des habitations existantes ne doivent pas changer de destination et la délivrance d'un permis de construire va de pair avec l'obligation de prévoir des parkings privés, à raison de :

- une place pour une rénovation
- deux places pour une construction nouvelle.

## LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

C'est une priorité du conseil municipal. Une commission « Bâtiments » s'est constituée dès le début du mandat. Elle rassemble régulièrement jusqu'à 8 membres du Conseil. Depuis novembre 2021, un poste de deuxième adjoint, délégué à la rénovation des bâtiments a été créé.

Dans un premier temps, nous avons :

- rassemblé les études préalables existantes (rapport d'expertise, étude de faisabilité, plans...)
- fait le tour des besoins en matière de rénovation, à court terme ou à long terme et devant la diversité des options possibles nous avons décidé de nous faire accompagner par des professionnels.

### Un travail de chiffrage des scénarios

- Une étude de faisabilité a été réalisée par un cabinet d'Architecte (L'Atelier de la Place) pour échanger sur les possibilités et dessiner des premières esquisses.

- Un travail de chiffrage des scénarios a été fait par un économiste de la construction (MPF Ingénierie) pour :

- . la rénovation de la grange Didier
- . la rénovation de la maison Alphonse
- . l'accessibilité de la mairie
- . les aménagements du bar-restaurant

- Deux études d'opportunité de l'AGEDEN ont été faites pour :

- . une chaudière à bois déchiqueté
- . un toit photovoltaïque pour la grange Didier

### Coût de ces études préalables

- 4200€ HT pour la grange Didier
- 8200€ HT pour la mairie, le bar-restaurant, la maison Alphonse
- 0€ pour la chaudière bois (pris en charge par l'AGEDEN/CCT)
- 0€ pour le toit photovoltaïque (pris en charge par l'AGEDEN/ADEME)

Les études sont financées par la commune au moment de leur réalisation mais sont intégrées dans le budget du projet au moment de son démarrage. Elles bénéficient alors des subventions.

**Une réunion publique d'information s'est tenue le 13 mai 2022 pour présenter les différents scénarios.**

### LA MAISON ALPHONSE

En prenant connaissance d'un projet de Maison d'assistantes maternelles (MAM) sur le territoire, nous avons tout de suite pensé à la Maison Alphonse pour ce projet.

En effet, nous connaissons, sur la commune et plus largement sur le secteur Sud de l'intercommunalité du Trièves, un déficit de places dans le domaine de l'accueil « petite enfance », ce projet apporte une réponse à un besoin de la population du village et des villages voisins.

Nous pouvons mettre à disposition la maison et une partie du jardin (au sud et à l'est de la maison). Un parking à l'arrière du bâtiment permet de déposer les enfants en toute sécurité.

La MAM apportera de bonnes conditions d'accueil pour les tout petits et offrira de bonnes conditions de travail aux assistantes. Sur ce type d'équipement, la forme associative de la structure gestionnaire garantit une continuité du service quel que soit les changements professionnelles des assistantes.

Aujourd'hui en matière de mode d'accueil des jeunes enfants et surtout pour l'accueil individuel, le sud du Trièves est peu couvert par l'offre individuelle. En effet, on compte 82 places pour le secteur nord contre 31 places pour le secteur sud.

La population du Trièves (2979 ménages) est constituée majoritairement de ménages de petite taille et notamment

- 1179 Couples avec enfant(s) (39,6%)
  - 409 Familles monoparentales (13,7%)
- dont une majorité de femmes seules (4,5 plus nombreuses que les hommes)

Trop de familles avec des enfants en bas âge restent aujourd'hui sans solution de garde satisfaisante, ce qui complique beaucoup la reprise professionnelle.

Une MAM à la maison Alphonse permettra :

- de répondre à la demande des familles en matière d'accueil en augmentant sur le territoire l'offre d'accueil des jeunes enfants, aujourd'hui très en tension
- de valoriser le métier d'assistante maternelle et permettre de rompre l'isolement des assistantes maternelles en permettant à 3 ou 4 assistantes maternelles d'accueillir hors de chez elles

- aux parents de jeunes enfants de reprendre un travail,
- de limiter les déplacements des parents du village et des communes voisines.

La participation financière de la CAF et le département s'élèvera à 80% du financement des travaux. La commune s'engage en contre partie à laisser le bâtiment à disposition de la petite enfance pendant au moins 10 ans.



### LA NAISSANCE DE « MAM NATURE »

Deux assistantes maternelles, Nathalie Pléger et Julie Luron ont créé l'association Mam Nature en vue de l'ouverture de la future maison d'assistante maternelle "Les titous d'Alphonse".



La MAM pourra accueillir jusqu'à quatre assistantes maternelles (pour une capacité d'accueil de 12 enfants).

« Mam Nature » pourra organiser des événements et des manifestations, faire venir des intervenants dans le cadre d'ateliers ponctuels axés sur la petite enfance; en vue de financer des projets éducatifs et pédagogiques.



### **ZOOM SUR LE BAR-RESTAURANT, UN LONG TEMPS D'ATTENTE**

La mairie a engagé des actions en justice pour mettre fin au bail de location du bar-restaurant communal car la société LRST, louant le lieu ne remplissait pas ses obligations contractuelles d'ouverture régulière. Le bail a donc pu être résilié par le tribunal au 13 mai 2022.

Parallèlement à cela, le conseil municipal a voté une délibération définissant un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité pour protéger la commune d'une possible vente de la licence à l'extérieur du village.

Un huissier de justice a été nommé pour organiser l'expulsion de la société et a ordonné la saisie du matériel et de la Licence IV. La mairie se portera acquéreuse.

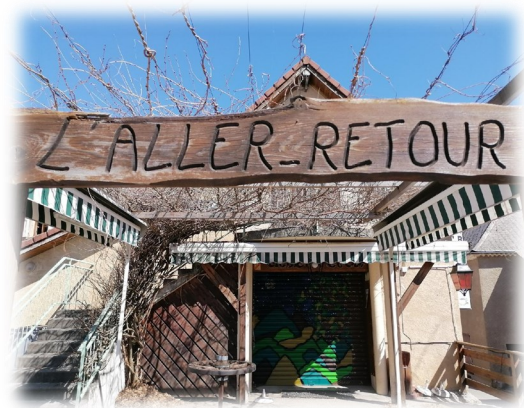
Lorsque ces démarches judiciaires arriveront à terme, la mairie pourra alors engager des travaux d'amélioration avant de recevoir des candidatures avec un appel à projets pour la reprise de ce commerce en location gérance.

Vivement les premiers cafés au comptoir !

Nous avons tiré profit de ce temps propre au rythme judiciaire pour identifier les besoins du bar-restaurant :

- un travail acoustique pour rendre plus agréable l'utilisation de la salle de l'étage.

- l'agrandissement de la terrasse en la transformant en une terrasse semi-couverte vitrée qui permette une augmentation de la jauge avec une utilisation modulable selon la météo (terrasse ouverte ou fermée selon la température).



### **UN POINT SUR LE BÂTIMENT DE L'ÉGLISE PAR LE SERVICE PATRIMOINE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.**

Le 15 novembre 2022, Mme Béatrice Ailloud Chef de service du Service du patrimoine culturel et du patrimoine du département accompagnée de l'architecte du service Thierry Graillat ont visité l'église et le clocher.

La visite des combles et un aperçu de la toiture ont permis de constater que quelques travaux seraient à faire sans trop tarder. En ce qui concerne le chauffage, le dispositif à envisager est en fonction de l'usage de l'édifice, le service préconise pour un usage ponctuel un système à rayonnement.

L'intérieur de l'édifice porte encore les traces des dégagements de décor et de la réfection de l'arc doubleau. Sauf pour des raisons esthétiques, il ne semble pas y avoir de péril à ce que les choses restent ainsi. La restauration de l'harmonium pourrait être mise à l'étude. Le mouvement de l'horloge datant de 1911 est en parfait état de fonctionnement et d'un intérêt patrimonial certain.

Hormis les travaux de réparation d'urgence, la municipalité devra s'atteler à trouver des aides pour le financement du chauffage et de la réfection de la toiture, charges que le budget communal ne peut pas supporter à lui seul, aujourd'hui, seules les aides du département sont mobilisables (seulement 20% du montant total des travaux) ; nous recherchons les possibilités de financement.



## LA RENTRÉE DE L'ÉCOLE

Depuis septembre 2022, c'est Fabienne Bouzac, remplaçante sur le secteur qui assure la classe à Monestier du Percy. Un grand merci à elle pour son implication et le défi relevé puisque la classe de primaire accueille les élèves du CP au CM2.

Il y a 18 enfants à l'école de Monestier du Percy et 13 enfants à l'école de Saint Maurice en Trièves. La cantine organisée par la communauté de communes se déroule dans une bonne ambiance à la salle communale, les repas sont fournis par le « Bistrot de la Place » de Clelles. Les enfants ont maintenant l'usage entier de la cour car la fontaine qui n'était plus en service et non réparable a été démontée pendant l'été : le jeu peut maintenant prendre toute la place !



### ET LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023 ?

Les effectifs des deux écoles publiques du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) restent stables mais relativement faibles, autour d'une trentaine d'élèves, c'est-à-dire une quinzaine d'élèves dans chaque école.

L'Inspection Académique est en train de se pencher sur les prévisions de la rentrée 2023-2024 et la faiblesse de ces effectifs met une nouvelle fois nos écoles de village en danger...

La CCT et toutes les communes du territoire sont solidaires et déterminées à défendre les écoles publiques rurales, des fermetures auraient de multiples conséquences sur les familles et la vie de nos villages.

Le Président de la CCT et le Vice-Président à la vie scolaire ont demandé un rendez-vous au nouveau directeur des services académiques de l'Éducation Nationale, ils sont en attente d'une réponse. Nous ajoutons qu'à l'heure où les élus du territoire s'engagent dans une stratégie de transition écologique, il nous semblerait mal venu de multiplier les transports en car des élèves qui ont actuellement une école dans leur village.

Nos trois municipalités vont dresser un état des lieux de la scolarisation de tous les enfants de chaque commune pour avoir un tableau précis sur cette question des effectifs, pour la rentrée 2023-2024.

Les postes d'enseignants d'EMALA peuvent être remis en question également, la communauté éducative se mobilisera pour demander leur maintien.

Une bonne nouvelle : le poste d'enseignant référent handicap créé l'an dernier sur le territoire est maintenu.

**Pour les inscriptions de la prochaine rentrée scolaire**, vous pouvez vous renseigner auprès de chaque école, du secrétariat de Mairie ou auprès de la CCT.

**Le formulaire d'inscription** pour l'année scolaire 2023-2024 est disponible;

Ecole de Monestier du Percy : 04.76.34.46.72

Ecole de St Maurice : 04.76.34.71.59

Mairie secrétariat MdP : 04.76.34.40.65

CCT : [www.cc-trieves.fr/#inscription-a-l-ecole](http://www.cc-trieves.fr/#inscription-a-l-ecole)

### LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est gratuit pour les élèves des écoles publiques est organisé par la Région, ce sont les communes qui financent les accompagnateurs des enfants de maternelle dans les cars.

En ce qui concerne l'accompagnement dans le bus du RPI (aller retour Ecole de Monestier du Percy – Ecole de St Maurice matin et soir), c'est Mme Georgina Roux qui prendra la relève à la suite du départ à la retraite de Joël Rouchon.

### QUELQUES NOUVELLES DU COLLEGE DU TRIEVES Á MENS

Nous avons appris que le collège de Mens risque de subir dès la rentrée prochaine une baisse de 10 heures d'enseignement par semaine qui viendront s'ajouter aux 5 heures hebdomadaires déjà perdues l'an dernier, le conseil municipal et les élus du territoire soutiennent l'action des parents d'élèves dans leurs démarches pour demander le maintien de ces heures d'enseignement.

### LE FILM DE L'ÉCOLE

En juin 2022, les enfants de l'école ont passé une semaine entière au Poulailier pour réaliser un film.

Pendant ce stage de réalisation, les enfants étaient tour à tour derrière la caméra, au micro, au clap, figurants ou personnages principales, et à la scène suivante, les missions étaient changées... Et tout le monde a pu essayer les différents postes d'un tournage.

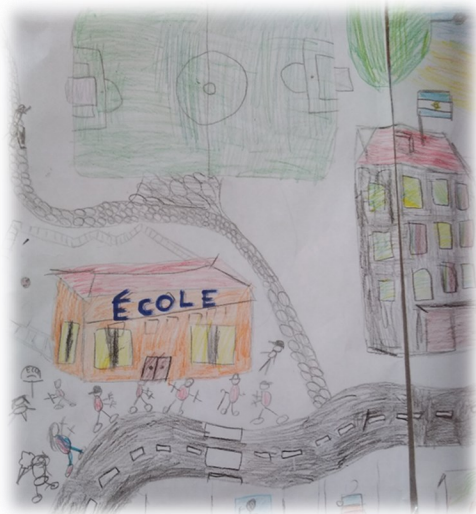
Le film a ensuite été monté par la réalisatrice professionnelle qui encadrait le projet : Sophie Bonin



film pour le montrer à leur 20 ans !

Chouette projet financé par le Sou des écoles pour cette classe d'âge qui a cause des contraintes sanitaires n'a pas pu avoir de voyage scolaire.

### PORTRAIT CHINOIS DE L'ÉCOLE DE MONESTIER DU PERCY



- Si notre école était une couleur, ce serait le jaune.
- Si notre école était un nombre, ce serait le 19.
- Si notre école était un animal, ce serait un chien nommé Réglisse.
- Si notre école était un arbre, ce serait un tilleul.
- Si notre école était un plat cuisiné, ce serait la polenta.
- Si notre école était un jeu collectif, ce serait « l'épervier part en chasse ».
- Si notre école était une montagne, ce serait « l'Etoilette ».
- Si notre école était une forme géométrique, ce serait un rectangle.
- Si notre école était un livre, ce serait « l'épisode de Thésée ».
- Si notre école était un jour de semaine, ce serait le samedi.

*Les Cp, Ce1, Ce2, Cm1, Cm2 de Monestier du Percy*

### FESTIVITÉ DE NOËL



Dimanche 4 décembre 2022, Le Sou des écoles a organisé l'accueil du spectacle de Noël offert par la Commune. Les spectateurs étaient au rendez-vous pour découvrir 3 contes musicaux de la compagnie iséroise « La Parlotte » : « Les enfants Panés... »

Une mise en scène avec un duo d'artistes pour répondre à la grande question : mais, où on était avant ? Pour répondre il aura fallu ... une guitare, un ukulélé, un sac en papier, un coussin, un tabouret, un verre d'eau et une paille. Et avec tout ça, normalement, même les parents ont tout compris !

A l'issue du spectacle, c'était les petits plats dans les grands pour un buffet dégustation avec marrons chauds, escargots, cornets de ravioles, pain d'épices... le tout au profit du Sou des écoles. Les recettes vont permettre d'acheter du matériel pédagogique pour les écoles de Monestier du Percy et de St Maurice en Trièves.

Merci de votre participation, c'est ce qui permet aux enseignantes de mener des beaux projets pédagogiques avec leurs élèves !



### LE CONCERT POUR LA PAIX

Une fois passé la sidération du déclenchement de la guerre en Ukraine, le Conseil a souhaité apporter une aide à sa mesure : difficile pour une commune de notre taille de soutenir financièrement des ONG mais en revanche, nous avons pu organiser un concert que l'on a appelé : « Concert pour la paix. »

Le vendredi 22 avril 2022 la Grange Didier s'est mise à résonner de la très belle voix lyrique de Cora Laba qui a adapté et composé ses chants à partir de musiques russes et ukrainiennes de ces 30 dernières années...

97 personnes ont participé à ce moment et fait des dons. Le concert était offert par la mairie avec le soutien matériel de la CCT et du Poulailier. L'intégralité des dons a été versée en soutien au peuple ukrainien par l'intermédiaire de Médecins sans frontière (486,50€) et Trièves solidarité Ukraine (486,50€).



En apportant 470€ (cachet + déplacement), la mairie a offert un concert et généré le double de dons. On recommence quand ?

### LE REPAS COMMUNAL 2022

Avec le beau temps, le jardin de la maison Alphonse paraissait bien petit pour accueillir enfin ces premières retrouvailles de village...

Que ce fut long de ne pas se voir tous et toutes pendant si longtemps !

Le bistrot de la place à Celles nous a fait le plaisir de préparer un cochon de lait cuit au foin pendant toute la nuit dans le four des Bayles... un régal !



Date du prochain repas communal : **le 25 juin 2023.**

### LE BAL DU 13 JUILLET 2022

organisé par le Comité des fêtes,  
en partenariat avec la mairie.

Le groupe « Synonym » était à l'honneur en cette soirée estivale, la musique, les chants, le rythme endiablé des rocks a plu aux danseurs et aux volontaires qui préparaient les traditionnelles merguez, saucisses, frites, crêpes.



Enfin la fête était de retour au village !

### LES REPAS DE CHASSE de l'ACCA

On n'allait quand même pas en rester là après un si beau repas communal, alors les chasseurs ont remis le couvert avec leur méchoui 2022 ! Et là aussi, on s'est régalé... Quelle chance d'avoir une ACCA et des membres aussi sympathiques !

L'édition 2023 du « repas de tête » fut un beau succès en régaland une centaine de convives

Vivement le prochain !!



La suite : méchoui des chasseurs le 15 juillet 2023.

### L'APÉRO HUÎTRES

Ce dimanche 27 novembre 2022, la météo étant avec nous, des tables ont pu être installées à l'extérieur, ce qui a complété la possibilité de couverts de la salle communale.

Vous étiez nombreux et nombreuses à cet incontournable rendez-vous du comité des fêtes, avec vos bonnes humeurs.

Les membres du comité ont été bien surpris de votre appétit !

Malgré l'augmentation des proportions, le stock d'huîtres s'est évaporé en 45 minutes, suivi de près par les assiettes de crevettes, de charcuterie, de fromages et clémentines.

Vivement le prochain !

### **LA VANNERIE POUR NOEL**

En décembre, des ateliers de vannerie ont réuni une trentaine de monétérous de 2 ans à plus de 80 ans afin de réaliser collectivement les décorations de Noël de la place principale du village. Ce furent des moments très conviviaux, permettant aux habitants de tresser des liens autour d'un savoir-faire largement partagé à Monestier du Percy.



Les ateliers financés par la mairie et le comité des fêtes ont été animés par deux habitantes du village, Ophélie Meunier, animatrice-nature et Coralie Beltrame, vannière. Ces décorations de Noël en osier ont été illuminées avec des guirlandes à LED solaires pour une décoration 100 % écologique. Pour Noël 2023, beaucoup d'habitants souhaitent un ajout de couleurs, c'est promis, on y pensera !

### **RETOUR DE LA GALETTE DES ROIS ET DES VŒUX AUX HABITANTS**

Le samedi 14 Janvier 2023, vous avez été nombreux à venir à la salle communale partager la galette des rois à l'occasion des vœux du Maire et du conseil municipal. Karine, Sandrine et Joël étaient présents.

Ce fut l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux habitants présents et d'écouter un point d'information avec le discours de Robert Cuchet et l'intervention de conseillers sur les projets communaux en cours. Nous avons entre autre annoncé le départ de Joël, l'employé communal qui fait valoir ses droits à la retraite en juin 2023.

Vous êtes fidèles à ce rendez-vous depuis longtemps, c'est un plaisir de vous retrouver à cette occasion et le conseil municipal vous en remercie.

### **LA SAINTE AGATHE POUR PERPÉTUER UNE TRADITION.**

Le dimanche 5 février 2023, jour même de la sainte Agathe, de 6 à 95 ans, une quarantaine de villageoises de Monestier du Percy et du Percy se sont réunies à la salle communale de Monestier pour un buffet festif concocté par chacune d'entre elles.

Les organisatrices avaient dressé une belle grande table pour le plaisir de se retrouver toutes autour. L'après midi fut rempli de discussions, d'échanges, de chants et de lecture de textes.

Merci à nos doyennes Colette, Josette et Chantal pour leurs textes humoristiques et philosophiques !  
Merci aux organisatrices Patricia, Marie Christine, Catherine, Virginie... et à la sainte Agathe 2024 !

### **REPAS DE NOËL DES AÎNÉS**

Samedi 10 décembre 2022, le rendez-vous était donné au « Chamois d'Or » pour un repas de fête avec un peu plus d'une trentaine d'aînés de plus de 75 ans et quelques autres monétérous qui se sont joints à eux.



Verres de bienvenue et mises en bouche ; duo de saveurs de saumon, mâches aux noix et vinaigre d'agrumes ; Rôti de chapon crème de morilles ; Pressée de pommes de terre ratte et parmesan ; Crumble de carottes et graines de lin ; Assiette du fromager ou blanc à la crème ; Rondin praliné et nougat... autant dire qu'au moment du café, les mignardises étaient presque de trop ! Après les échanges de blagues, d'anecdotes, et de grandes histoires, la salle communale a accueilli quelques parties de cartes.

Pour ceux qui ne sont pas venus, une vingtaine de colis ont été apportés à domicile.

### **LES CAFÉS DU MATIN**

Les cafés du matin manquaient à beaucoup, afin de retrouver ces moments matinaux chaleureux quelques monétérous ont installé une table, quelques chaises pour donner rendez-vous à tous les habitants les mardis matins le temps d'un café et de quelques mots... Et la journée s'en trouvait changée.

Merci pour l'implication. Vous avez aidé à raccourcir l'attente...

Vivement la réouverture du bistrot !

### LES PETITS PLATS DU MARDI SOIR

Depuis l'automne 2022, « les bistrotteuses » proposent sur la place du village une cuisine simple et savoureuse qui mêle les produits d'ici avec les saveurs du lointain. Légumineuses et légumes, produits laitiers et œufs, condiments et épices sont les principaux ingrédients de leur cuisine. En lien direct avec les producteurs, « les bistrotteuses » travaillent ces produits avec entrain afin de concocter de bons petits plats gourmands pour le plaisir de vos papilles....



Les bistrotteuses reviennent tous les mardis sur la place du village à partir de 18h avec de nouvelles assiettes et une formule apéro à déguster sur place grâce à quelques chaises et tables disposées pour l'occasion.

Si vous souhaitez organiser sur la place un événement (petit concert, expo, spectacle, concours de pétanque, etc.) pour rendre ce moment encore plus convivial, n'hésitez pas, elles seront ravies !

Vous pouvez les joindre au 07 68 05 65 72.

### LES PIZZAS DU MERCREDI SOIR

Depuis le 15 mars 2023, « Map pizzas » s'installe sur la place du village tous les mercredis soir dès 17h30, de mars à novembre.

La pâte à pizzas est élaborée avec une farine bio achetée directement auprès de producteurs du Trièves. La sauce tomate est faite maison avec des tomates du jardin ou achetées à des maraîchers bio. Les autres produits sont frais et achetés dès que possible en direct auprès des producteurs.

La liste des pizzas et les tarifs sont disponibles au camion.

Vous pouvez le joindre au 06 64 40 91 47

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.



### LE FOUR DES BAYLES A REPRIS DU SERVICE

Après avoir vidé les derniers objets qui encombraient le local, quelques habitants et habitantes ont fait le grand nettoyage de l'intérieur du four.

Après une chauffe progressive sur une semaine pour l'assécher et l'amener à température en douceur après toutes ces années sans service, le four a connu sa première cuisson depuis longtemps.

Le four a servi pour préparer le cochon au foin du repas communal.

Au mois de septembre, une cinquantaine de monétéroux ont profité de la chaleur du four des Bayles pour une première soirée pizza.

Des habitants des Bayles ont préparé la pâte et chaque personne a apporté quelque chose en garniture : une base de sauce qui a mijoté toute la journée, quelques champignons, des légumes du jardin... et même des saint jacques marinées ! Ensuite, l'inventivité de chacun a permis de déguster d'excellentes pizzas!

Si vous aussi, vous avez envie de faire vivre ce four en proposant un événement, n'hésitez pas à appeler en mairie, en laissant vos coordonnées et vous serez recontactés.





## RÉUNION PUBLIQUE ANTENNES

Une réunion publique s'est tenue le 5 septembre 2022. Elle a rassemblé plus de 60 personnes pour faire le point sur les projets d'antenne de téléphonie mobile et la position de la mairie.

Cela a été l'occasion d'échanger sur ces projets d'installation qui se multiplient sans concertation entre opérateurs, au risque de voir arriver une antenne ici avec un opérateur, une autre à côté avec un autre, une autre un peu plus loin avec deux opérateurs et au final de se retrouver avec plusieurs antennes à quelques centaines de mètres de distance.

Les discussions ont amené à penser que même si trois opérateurs s'entendent pour un pylône commun, nous ne sommes pas à l'abri qu'un autre voit le jour à proximité pour le quatrième opérateur, et ce n'est pas acceptable.

Un arrêté d'opposition à la déclaration préalable déposé pour le compte de Orange, SFR et Bouygues

a été pris le 05 janvier 2022. Un pylône de téléphonie va être installé à Clelles, nous espérons que celui-ci sera suffisant pour couvrir les besoins sur notre zone.

Si le risque de voir jaillir plusieurs pylônes sur la communes s'éloigne, le Conseil municipal reste vigilant car tout projet de pylône industriel aurait un fort impact paysager (pylône de 42 m de hauteur).



## CIRCULATION DANS LE VILLAGE ET LES HAMEAUX

En l'absence de signalisation et d'arrêté municipal, c'est le **régime de priorité à droite** qui s'applique dans le village et les hameaux, les RD 252 (route des Bayles et route du Mont Aiguille) et RD 252b (route de la Remise) bien que principales, ne sont donc pas des routes prioritaires.

Par exemple : un véhicule venant de la route de la Remise doit laisser la priorité à un véhicule venant de la route des Bayles et qui s'engage rue du Mont Aiguille.

Un véhicule qui descend en direction du village doit laisser la priorité à celui qui vient de la rue du Tournarou, du Pigeonnier ou de l'Adret... nous constatons que ce n'est souvent pas le cas... mais en cas d'accident, c'est ce qui sera appliqué par les assurances et la gendarmerie.

**Le respect des limitations de vitesse, zone 50 et zone 30 permet de laisser la priorité à droite et d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.**



La municipalité n'a pas voulu jusqu'ici pour diverses raisons s'engager dans la réalisation de ralentisseur. Faudra-t-il un jour l'envisager ?

Le projet d'aménagement du village devra prendre en compte cette question afin d'assurer durablement la régulation de la vitesse pour la sécurité de tous !

## BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

La France fait l'objet d'un contentieux européen pour non respect des seuils particules fixés par la directive 2008/50 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Notre pays s'attend désormais à être condamné en manquement s'il ne réussit pas à répondre favorablement à ce contentieux. Il pourrait alors se voir infliger des amendes et des astreintes journalières jusqu'à retrouver une situation conforme aux normes de qualité de l'air.

Une étude de l'Agence Nationale de la Santé Publique, publiée en juin 2016, évalue à 48 000 décès prématurés annuels l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, particulièrement des particules fines. La Communauté Européenne a mis en place, dès 1996, un dispositif de surveillance et de gestion de la qualité de l'air ambiant. Ce dispositif a été renforcé pour tendre vers un air plus pur et réduire ainsi l'exposition de la population aux polluants que sont notamment les particules fines, les oxydes d'azote et l'ozone.

Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cela contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant bon

nombre de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Le département de l'Isère dispose d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) sur 273 communes de la région grenobloise, approuvé par arrêté préfectoral du 25 février 2014.

La commune de Monestier du Percy est incluse dans ce périmètre et **le brûlage des déchets végétaux est donc interdit**. Un dépôt de déchets verts est disponible et accessible sur la commune du Percy.



**À titre d'exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que trois mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente.**

## RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

Vous avez un projet de construction ? Vous voulez entreprendre une modification sur votre bâti ? Vous souhaitez réaliser des branchements d'eau potable ou d'assainissement ?

Contactez la secrétariat de Mairie qui saura vous guider dans vos demandes. Une feuille récapitulative sur les démarches à faire en matière d'urbanisme est annexée à ce bulletin communal.

N'oubliez pas : toute construction ayant une surface de plancher supérieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> ou une emprise au sol supérieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> doit obligatoirement être déclarée en Mairie.

Les règlements du PLU sont disponibles sur le blog communal. Dès qu'une autorisation d'urbanisme ou une décision de non-opposition vous est accordée, **vous avez l'obligation d'afficher cette autorisation sur votre terrain.**

Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux. Lorsque les travaux sont terminés, c'est le temps de remplir une attestation de fin de travaux.

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire

- TOIT** (réfection de toiture) : DP
  - < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
  - < 20 m<sup>2</sup> : DP
  - > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation**
  - < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
  - < 20 m<sup>2</sup> : DP
- PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX** : DP
- FAÇADE, RAVALEMENT** : DP
- CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES** : DP
- TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**
  - Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
  - Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
  - Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
  - Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC
- GARAGE**
  - < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
  - < 20 m<sup>2</sup> : DP
  - > 20 m<sup>2</sup> : PC
  - Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP
- MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** : DP
- PISCINE**
  - < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
  - < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
  - < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
  - > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC
- PORTAIL**
- CABANE BOIS OU BÉTON**
  - < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
  - < 20 m<sup>2</sup> : DP
  - > 20 m<sup>2</sup> : PC
- VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**
  - < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
  - < 40 m<sup>2</sup> : DP
  - > 40 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
 • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
 • Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
 Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



## L'ÉLAGAGE

Un bon élagage garantit la qualité de l'acheminement électrique et téléphonique, mais qui en est responsable ? L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant :

- si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- si le réseau est situé en domaine public et l'arbre en domaine privé et que les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Il convient alors de réaliser ou de faire réaliser les travaux en envoyant AU PRÉALABLE une déclaration de travaux (DT-DICT) sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

L'élagage est à la charge d'Enedis dans tous les autres cas. D'une manière générale, nous vous invitons à vous rapprocher de votre assurance pour vérifier que votre responsabilité civile couvre bien les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

Avec les étés de plus en plus secs, il est important de procéder à un élagage- débroussaillage de précaution autour des habitations pour se protéger d'un éventuel risque d'incendie.

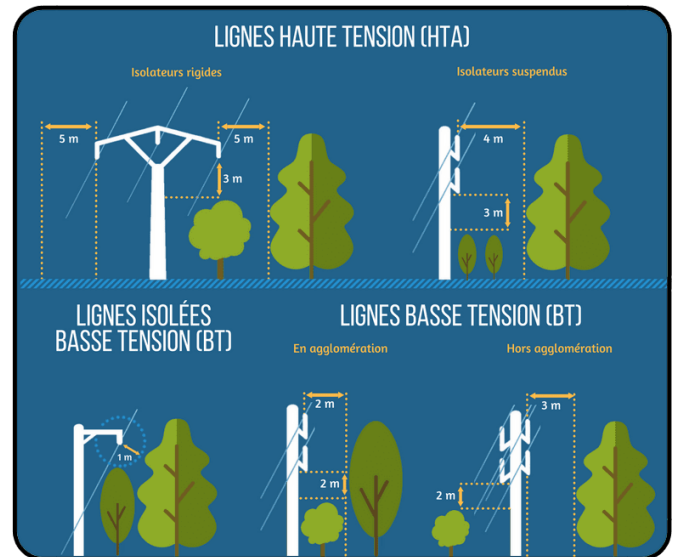
**Cette action doit se faire en dehors des périodes de sécheresse (attention aux étincelles des engins utilisés qui risquent d'enflammer la végétation).**

Votre contact chez Enedis en cas de doute :

Pascal Fauron

06 64 89 47 23

[pascal.fauron@enedis.fr](mailto:pascal.fauron@enedis.fr)



## PÉRIODE HIVERNALE ET VOIRIES

Le déneigement des voiries communales est confié à M Arribert en relation avec le conseiller délégué qui définissent un circuit. Il n'est pas nécessaire d'appeler au téléphone le conseiller à la moindre chute de neige, la tournée de déneigement est organisée et cela réclame du temps pour passer dans le village et les hameaux.

Nous sommes dans une zone de montagne où les véhicules doivent être équipés obligatoirement de pneus spéciaux qui permettent de rouler en période hivernale, nous conseillons à chacun d'être un peu prévoyant.



Afin que le tracteur chasse-neige puisse passer sans encombre, nous vous rappelons que :

- Les véhicules ne doivent pas stationner dans les rues étroites du village.
- Les véhicules ne doivent pas stationner le long des voies départementales.
- Les propriétaires doivent élaguer et couper les branches pour permettre au chasse-neige de passer sans endommager le matériel. Nous préviendrons au printemps prochain les propriétaires des endroits concernés.





**L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE MONESTIER DU PERCY**

Elle propose des services et produits divers et variés tels que :

- \* L'affranchissement de vos courriers et colis (Poids max 10kg et taille limitée)
- \* Ventes de timbres, enveloppes pré-timbrees, boites adaptées à l'envoi de marchandises...
- \* Dépôt et retrait d'espèces sur **comptes postaux uniquement** (Retraits possible avec Carte Bancaire)

Pour toutes opérations bancaires, accès aux comptes, virements ou autre, il faudra vous rendre dans un **bureau de poste** tel qu'à Mens ou Monestier de Clermont.





Même dans les petites communes, telles que Monestier du Percy, il est **nécessaire d'apporter une pièce d'identité** pour récupérer un courrier recommandé, un colis et pour les règlements par chèque.

Pour les envois de **colis à l'international, Départements et Régions d'Outre-mer inclus, « hors union Européenne »**, il est nécessaire de procéder à une DECLARATION sur le site de la poste avant de vous rendre, le cas échéant, dans une agence postale ou un bureau de poste : <https://cn23.laposte.fr/#/>

**A SAVOIR EN 2023**

La Poste a changé sa gamme courrier au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle est composée de la lettre pour les envois courants (lettre verte, jusqu'à 72h), la Lettre Service Plus (Couleur turquoise, en 48h) pour les envois de documents et petites marchandises ne dépassant pas 3 cm de hauteur et la Lettre recommandée pour les envois pour lesquels une preuve de dépôt et de distribution est nécessaire.

Cette nouvelle gamme courrier est plus respectueuse de l'environnement avec l'arrêt du transport aérien dans l'hexagone courant 2023 et un meilleur remplissage des camions. A savoir que la nouvelle gamme s'accompagne de l'arrêt de la lettre prioritaire (Timbres rouges et prêts à poster) qui devient la « e-lettre rouge ».

<b>Envois courants</b>	<b>Envois urgents</b>	<b>Envois importants</b>	<b>Envois en recommandé</b>
<p>Lettre verte</p> 	<p>e-lettre rouge (= lettre en ligne)</p> 	<p>Lettre Service Plus</p> 	<p>Lettre recommandée</p> 
<b>Jour J +3</b>	<b>Jour J +1</b>	<b>Jour J +2</b>	<b>Jour J +3</b>
A partir de 1,16€	A partir de 1,49€	A partir de 2,5€	A partir de 4,83€
*Avec option de suivi pour 0,50€ de plus	*Courrier digital imprimé par la Poste et distribué par le facteur	*Suivi inclus *Avec option : -Possibilité de notifications expéditeur et/ou destinataire -Possibilité d'envoi depuis la boîte aux lettres personnelle *Compensation financière forfaitaire en cas de délai excessif	*Envoi avec preuve de dépôt *Avec ou sans avis de réception *Suivi inclus *Possibilité d'achat de Lettre recommandée mobile pré-affranchie avec A/R

## SERVICES DES COLLECTIVITES LOCALES

### Mairie et agence postale :

Du lundi au vendredi de 09h à 12h.

Pour joindre le secrétariat de mairie ou l'Agence postale : Karine Bernardi et Sandrine Reinke :

Téléphone : 04 76 34 40 65

Mail : [monestierdupercy@wanadoo.fr](mailto:monestierdupercy@wanadoo.fr)

Informations communales sur le site :

<http://monestierdupercy.over-blog.com/>

### Ecoles :

de Monestier du Percy : 04 76 34 46 72

de St Maurice en Trièves : 04 76 34 71 59

Service vie scolaire CCT : 04 76 34 46 61

### Annuaire des services de la CCT :

<https://www.cc-trieves.fr/annuaire-des-services>

### Déchetteries :

- Monestier de Clermont :

Lundi / Mardi / Mercredi / Samedi

9h-11h45 / 14h-17h15

- Mens :

Lundi / Mercredi / Samedi

9h-11h45 / 14h-17h15

- Le Percy—Plate forme de déchets verts

8h - 20h avec respect du règlement

## JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tout français, homme ou femme, doit se faire recenser en Mairie quand il atteint l'âge de 16 ans.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.



### Documents à fournir :

- Pièce d'identité du jeune concerné

- Livret de famille

- Justificatif de domicile des parents datant de moins de moins de 3 mois

### A savoir :

Une fois l'inscription faite en Mairie, une attestation sera remise en main propre qui devra être conservée sans limite de durée, le jeune qui se sera fait recensé sera convoqué entre ses 17 ans et ses 18 ans.

## ALIMENTATION / RESTAURATION

### Biau Panier

[www.biaupanier.com](http://www.biaupanier.com)

Récupération des commandes le mercredi 17h-19h  
rue du Mont Aiguille.

### Poisson (Archiane)

[www.local.direct/le-monestier-du-percy](http://www.local.direct/le-monestier-du-percy)

Livraison sur la place Jeudi 14h-15h.

### Épicerie Vival de Lalley

Tournée à domicile dans le village et les hameaux le vendredi après-midi, possibilité de demander l'arrêt ou de commander (04 76 34 74 03).

### Pizz'art : Téléphoner au 04 76 34 79 22

Envoyer un mail à [la.pizzart@orange.fr](mailto:la.pizzart@orange.fr) ou à suivre sur Facebook

### Le Pressoir du Trièves les 3 cols au 07 68 91 87 58

### Escargots de la forêt des possibles :

Christophe Silvin au 06.20.08.77.62

### Boulangerie de Ben : livraison sur le village le mardi

06 19 31 04 02

### Les Bistrotteuses tous les mardis de 18h à 20 h place

du village au : 06 30 69 04 22

### Map Pizzas tous les mercredis à partir de 17h place du

village au 06 64 40 91 47

## NOURRITURE DE L'ESPRIT

### Point livre (abri bus du village)

### Le Poulailier Théâtre : 06.32.49.52.88

Les jeudis, vendredis et samedis soirs

Programme sur place ou en mairie

### Médiathèque du Percy : Mardi 17h-19h / Mercredi

17h- 19h / Jeudi 10h-12h / samedi 10h-12h

### Librairie la Palpitante Place de la halle à Mens

[3615.lapalpitante.fr](http://3615.lapalpitante.fr) ou réservations au 04 56 55 23 08.

### Librairie La Nouvelle 80 gd rue à Monestier de

Clermont au 04 76 34 24 35

### Radio Dragon : 104,4 FM

### L'Écran vagabond du Trièves

Salle Jean Giono à Clelles

Séance le vendredi à 20h 30 et le dimanche à 17h30

[www.ecranvagabond.com/](http://www.ecranvagabond.com/)

## TRANSPORT

\* **Covoiturage** (trajet régulier domicile-travail) :  
www.ecovoiturage.itinisere.fr

\* **Covoiturage** ponctuel (demande de transport) :  
Mon trièves : 07 81 82 73 84

\* **Ligne SNCF Grenoble Veynes Gap** :

La ligne est remise en service depuis mi décembre.  
Horaires joints à ce bulletin communal ou à  
consulter en Mairie et au panneau d'affichage.

En ligne sur le site :

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes>

Les billets peuvent être achetés :

A la borne de la gare de Clelles.

A la gare de Monestier de Clermont

En ligne sur le site ci-dessus.

**Taxi** gare de Clelles-domicile (3,50€) :  
09 69 32 21 41

## SANTÉ

**Cabinet médical et pharmacie de Clelles** :  
04 76 34 18 32

**Cabinet médical de Mens (médecins)** :  
04 76 34 65 74

**Pharmacie** du Châtel de Mens : 04 76 34 61 24

**Pharmacie** de Monestier de Clermont  
04 76 34 07 18

**Opticiens** :

-Optique des Alpes de Mens 04.76.34.48.90

-Les binocles du Trièves de Monestier de Clermont :  
04 76 34 26 65

**Maison du département de Mens** :

**Sage-femme, puéricultrice** :  
04 80 34 85 00

## CARNET DE LA COMMUNE



**Naissances** :

Sanna chez Olivia CAPDEVIELLE  
et Christophe SLVIN

Marius chez Tania HOOGTEILING  
et Jonathan GARCIA

**Ils nous ont quitté** :

Mme Simone DIVOL

M Alain LAUZIER

M Maurice ODDOLAYE

Mme Josette RANNOU

Mme Flavie TERRIER

M Henri TERRIER



## SOCIAL

**Collectif d'entraide du Trièves** (boutique, friperie  
et épicerie solidaire / colis d'urgence)

Mens : 04 76 34 15 76

Monestier de Clermont : 04 76 34 91 39

**ADMR** : Bureau accessible du lundi au vendredi  
(sauf le jeudi) de 9H à 17H au 06.70.04.14.69

**France Services**

Pour votre demande de carte grise, une question sur  
vos impôts, votre retraite, ou vos allocations  
familiales... les agents France services vous  
accompagnent dans toutes vos démarches du  
quotidien.

**-Mens** : 04 80 34 85 00

Du Lundi au Vendredi : 08h-12h30 / 13h30-17h

**-Monestier de Clermont** : 04 76 34 36 13

du Mardi au vendredi : 8h30-12h / 14h-16h

Samedi : 8h30-12h

**Vos droits**

-Avocate-conseil (Mens) : 04 76 34 27 02

Permanences gratuites uniquement sur rendez-vous.

-Agence Départementale Informations logement  
(ADIL)

Information complète, neutre et gratuite sur le  
logement : 04 76 53 37 30

## VIE DE FAMILLE

**Planning familial** (permanence à Mixages, Mens) :  
04 76 84 47 04 ou 06 49 99 03 43

**Médiation familiale** (Grenoble) : 07 69 45 46 15

**Violence conjugale** : 3919

**N° enfance maltraitée** : 119

## URGENCES

**Appel d'urgence** : 112

**Pompiers** : 18

**Gendarmerie** : 17

**Urgences vitales** : 15

## LE BULLETIN MUNICIPAL

Ce bulletin a été tiré à 250 exemplaires.

Responsable de la publication : Robert Cuchet

Comité de rédaction :

Loïc Cloez,

Michèle Giraud-Martin,

Catherine Giraud-Guicherd

Avec le concours de Sandrine Reinke.

Prochain bulletin communal : printemps 2024